

Relevé de conclusions de la séance du 10 janvier 2008

Etaient présents :

URS : C. WOLF

UMB : D. PEIL, S. GEHRES

ULP : S. KOENIG, JE RUDIO

Animateur : D. PEIL

Rédacteurs : S. KOENIG, JE RUDIO

Réunion du 14 décembre 2007 :

Une première réunion du sous-groupe coûts s'est tenue le 14 décembre 2007. Aucun relevé de décision n'a été établi, mais il ressort des discussions des participants les éléments suivants :

Information sur les travaux du groupe patrimoine :

Dévolution du patrimoine oui mais seulement si les moyens (financiers) d'en assurer la gestion sont donnés.

- ▶ chiffrer ce que l'UdS doit demander au Ministère par m².
- ▶ expérimentation dans le prochain quadriennal de la dévolution sur quelques bâtiments (dont PEGE)

D'où les travaux de ce sous groupe : calculer le coût du m². Il faut un chiffre pour le 15/1/08 (D. Peil).

Questions abordées :

- ▶ qu'est ce qu'on met dans le coût ? (périmètre). Différents éléments ont été évoqués, la liste définitive n'est pas arrêtée.
- ▶ coût pour un bâtiment donné, ou une moyenne (fortes disparités entre bâtiments, selon l'âge et l'utilisation en particulier) => moyenne pour chaque U
- ▶ coût constaté ou évaluation des coûts futurs (=> voir ci-dessous)
- ▶ prise en compte salaires (BU / B. Etat)
- ▶ prise en compte également des espaces extérieurs (Pôle)
- ▶ réseau CRC ?
- ▶ travaux (cl. 6 / cl. 7) ?

Il faut également prendre en compte le fait que :

- ▶ l'utilisation des bâtiments change environ tous les 4 ans => coûts de restructurations, déménagements,
- ▶ la réglementation évolue => coûts de mise aux normes, en sécurité (ascenseurs), accessibilité...

Le groupe fournira les coûts constatés (périmètre à définir). Les projets de travaux et autres aménagement/mise aux normes sont à chiffrer en sus (mais cela ne relève pas à proprement du calcul de coûts mais du chiffrage de projets de travaux...). Solution proposée : application d'un % de majoration sur le coût constaté calculé.

Pas de délai final de production du chiffre indiqué.

Réunion du 10 janvier 2008 :

L'objectif : calculer un coût moyen au m² des bâtiments de l'UdS, bâtiments qui lui permettent de réaliser ses missions (enseignement, recherche).

La connaissance de cette information est nécessaire :

- ▶ dans le cadre du dialogue de gestion avec le ministère pour la couverture des besoins dans ce domaine,
- ▶ dans la perspective de la dévolution du patrimoine.

La période sur laquelle porte le recueil des données est : de 2004 à 2007

Compte tenu du délai très court qui est imparti au groupe de travail il est décidé de réaliser ce travail en deux temps :

- ▶ priorité est donnée au calcul du coût moyen du m² sur l'ensemble des bâtiments à établir pour intégration dans la rédaction du contrat quadriennal unique 2009-2012 soit le 15 février 2008.
- ▶ dans un deuxième temps calcul du coût constaté sur un échantillon de bâtiments.

Pour connaître le coût moyen du m² de l'ensemble des bâtiments des trois universités il faut s'accorder sur les éléments de coûts à retenir en fonction de la cible définie.

Deux supports de travail sont successivement exploités :

- ▶ le coût annuel au m² par bâtiment pour la facturation des AOT de l'ULP (doc joint)
- ▶ le tableau de décomposition analytique des dépenses des indicateurs de pilotage pour le PI des EPSCP cahier de l'ARTIES N°5 de 2007 (doc joint).

Eléments de coûts retenus :

A) Coût personnels : il s'agit de prendre en compte les personnels Etat et sur budget propre. Pour les personnels titulaires de l'Etat et les contractuels : référence coût salarial standard année 2007 de l'ULP

- ▶ des services centraux : divisions de logistique immobilière, services hygiène et sécurité. Il s'agit des techniciens, des personnels de surveillance, nettoyage, d'entretien, d'accueil recensés au niveau de l'action LOLF 1.14 = fonction logistique immobilière.
- ▶ composantes : coût des personnels dédiés spécifiquement aux bâtiments

B) Dépenses de viabilisation, entretien, (hors nettoyage, hors travaux immobilisés) = dépenses du locataire : dépenses de fonctionnement des services centraux DLI et SHS,

C) Dépenses de nettoyage : contrats (hors personnels dédiés à la fonction nettoyage recensés au niveau du poste personnels)

D) Dépenses de campus : David PEIL se rapprochera du Pôle pour disposer des éléments de coûts

E) Les locations durables : celles nécessaires en raison de l'insuffisance de locaux.

F) Assurances, impôts et taxes

Points restant à régler :

G) Celui des travaux (dépenses de fonctionnement en classe 6 et des travaux immobilisés en classe 2) et des amortissements des bâtiments.

Il est retenu le principe de faire réaliser une simulation par le SIIG :

- ▶ bilan avec intégration de la valeur de tous les bâtiments selon l'évaluation faite par les services des domaines; retenir une durée d'amortissement unique de 30 ans
- ▶ à partir de cette situation calculer une valeur actualisée en y rajoutant l'amortissement des travaux immobilisés postérieurement à la date d'actualisation pour chaque université de son patrimoine.

Demander également au SIIG une extraction du compte 21 à partir du logiciel IMMO.

Point des conventions :

1. lieu où sont effectuées les dépenses : il s'agit de prendre en compte les dépenses prises en charge tant au niveau central qu'au niveau des composantes,
2. sources : le centre de responsabilité, le compte par nature, la destination LOLF.
Chacune des universités précisant toutefois son mode opératoire pour les montants retenus.

Quelques précisions :

- ▶ bâtiments partagés : celui qui refacture déduit les recettes de ses dépenses, le facturé ne prend en compte que ses dépenses
- ▶ veiller à ne pas prendre en compte 2 x les mêmes dépenses

Cas particuliers : le PEGE pour lequel il apparaît difficile de réaliser une collecte des données fiables pour 2007.

Exclusions :

- ◆ coût réseau (CRC)
- ◆ coût du service courrier
- ◆ coût de la téléphonie et des personnels rattachés à cette fonction
- ◆ coût de la formation des personnels rattachés à la fonction immobilière
- ◆ les locations ponctuelles : organisation de sessions d'examen par exemple.

Conclusion :

Le sous groupe se réunira dans la semaine du 21 janvier (date à déterminer en fonction de la disponibilité des simulations du SIIG) pour :

- ▶ faire le point des questionnements encore en suspens
- ▶ statuer sur la question des coûts des travaux et des amortissements

Dans l'intervalle des échanges par messagerie pourront intervenir :

- ▶ pour valider ce relevé de conclusions
- ▶ si problème rencontré concernant le périmètre des coûts

Destinataires de ce relevé de conclusions :

D. PEIL, S. GEHRES, C. WOLF, JE RUDIO, S KOENIG

Y. LARMET, Y. AGNUS, D. D'AMBRA, G. WEHRICH, D. D'AURIA, A. NAHAVANDI

Copies : J DEROCHE, AJ, SS, AR, OR